N°1

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 7 MARS 2023

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le mardi 7 mars 2023 à 17h30, les membres du Conseil du 5ème arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5ème arrondissement le vendredi 10 février 2023, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite le mercredi 1er mars 2023 sur le panneau de la mairie du 5ème arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
Mme BIRABEN	M. CASANOVA	M. CIVEL
Mme EROL	Mme GABADOU	Mme HACKE
Mme HOOGSTOËL	M. ISARE	Mme LEMARDELEY
Mme ROSSET		

Excusé ayant donné pouvoir : M. Philippe BOUCHET à M. Alexandre BARRAT.
M. Pierre CASANOVA quitte la séance après le vote du point 23 et donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT à partir du point numéro 24.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance après le vote du point 25 et donne pouvoir à M. Édouard CIVEL à partir du point numéro 26 jusqu'à la fin de la séance.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

I - ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

3 - Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.

4 - **2023 DAC 12** - Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5ème).

5 - **2023 DAC 315** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Max-Pol Fouchet au 2bis rue de Bièvre à Paris 5ème.

6 - **2023 DAE 77** - Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €.

7 - **2023 DAJ 1** - Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.

8 - **2023 DASCO 1** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

9 - **2023 DASCO 19** - Subvention d'investissement (9994 euros) à un collège au titre du Budget Participatif Parisien Édition 2021.

10 - **2023 DASCO 20** - Subventions d'investissement (65 835 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

11 - **2023 DEVE 5** - Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC.

12 - **2023 DEVE 6** - Musée du Moyen-Age, thermes et hôtel de Cluny (5ème) : Avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère de la Culture et la Ville pour les études et travaux de rénovation de jardins.

13 - **2023 DFPE 66** - Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance.

14 - **2023 DLH 27** - Location de l'immeuble 38, rue Henri Barbusse (5ème) à I3F-Bail emphytéotique.

15 - **2023 DLH 44** - Réalisation 19 rue des Bernardins (5ème) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places par EMMAÜS Solidarité - Subvention (195.001 euros).

16 - **2023 DLH 72** - Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

17- **2023 DSOL 10** - BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.

18 - Vœu relatif à l'octroi de la faculté aux maires d'arrondissement de pouvoir adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local.

19 - Vœu relatif à l'organisation d'une consultation locale portant sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard.

20 - Vœu relatif à la création d'un secteur piéton autour de la rue Mouffetard.

21 - Vœu relatif à la dénomination d'un établissement scolaire de l'arrondissement en hommage à Elie BUZYN.

22 - Vœu relatif à la protection de la parcelle située 34 rue Daubenton/ 21 rue de la Clef (locaux de l'ancien Cinéma associatif indépendant d'art et essai La Clef) dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

23 - Vœu relatif à la protection de la parcelle située 7, Place Saint-Michel (Paris 5ème) dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

24 - Vœu relatif à l'assortissement du passage, dans le futur Plan Local d'Urbanisme, en zone UG du site de l'ancien hôpital des armées du Val-de-Grâce de la mise en place d'un Périmètre de Localisation (PLOC).

25 - Vœu relatif à la sauvegarde d'une classe de 6e au collège Raymond Queneau (Paris 5ème) pour la rentrée 2023-2024.

26 - Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.

27 - Vœu relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.

28 - Vœu relatif à la dénomination d'une place située à proximité du Collège de France (5ème), en hommage à Yves COPPENS, paléontologue et paléoanthropologue français, professeur émérite au Collège de France et au Muséum National d'Histoire Naturelle.

29 - Vœu relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle à l'occasion de la Fête de la Musique dans le cadre de la loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais désigner un secrétaire de séance, je remercie infiniment Madame Nazan EROL d'accepter. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

Mme Nazan EROL, Adjointe à la Maire du 5ème arrondissement, chargée de la santé, de la solidarité, des séniors, du handicap et du lien intergénérationnel est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 28 novembre, cela appelle-t-il des remarques particulières ? Nous considérons qu'il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Pierre CASANOVA qui va nous rapporter, avec sa diligence légendaire, trois délibérations.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Premier projet de délibération, il s'agit d'une location gratuite en vue de l'organisation d'un concert par l'association Edison, présidée par Monsieur Michel LATINO, par le conservatoire Gabriel Fauré que nous aidons beaucoup. Celui-ci se propose de prêter, ou louer à titre gratuit, les 11 et 12 mars son auditorium situé 12, rue de Pontoise dans notre bel arrondissement, ainsi que ses équipements pour l'organisation d'une *master class* par ladite société Edison. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement à ce projet de délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Je vous remercie.

V - 2023 DAC 12 - SUBVENTION (460 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC LE MOUFFETARD – THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE À PARIS (5E).

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention de 460 000 euros au Théâtre des arts de la marionnette que nous aimons beaucoup dans le 5ème.

M. Pierre CASANOVA : Tout le monde voit la lumière, sauf celui qui parle, ce qui rend le procédé ingénieux, c'est un test de l'éveil intellectuel de l'élu, nous allons donc faire le maximum pour être à la hauteur de ce nouveau matériel.

Ce deuxième projet de délibération porte sur une subvention de 460 000 euros au bénéfice du Théâtre des arts de la marionnette Mouffetard que vous connaissez bien et qui poursuit son activité intense. Ce versement de subvention se fera via un avenant porté à la convention qui la lie à la Ville de Paris. Compte tenu des nombreuses activités du Théâtre des arts de la marionnette, je vous propose, chers collègues, de soutenir ce projet de délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voudrais que soit noté dans le PV que je ne prends pas part au vote parce que je suis membre du Conseil d'administration du Théâtre des marionnettes.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr, donc Madame LEMARDELEY, comme l'on dit dans le jargon administratif, se déporte. Tout le monde vote pour ? Merci.

VI - 2023 DAC 315 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À MAX-POL FOUCHET AU 2 BIS RUE DE BIÈVRE À PARIS 5E.

M. Pierre CASANOVA : Le troisième projet de délibération porte sur l'apposition d'une plaque commémorative de Max-Pol FOUCHET, poète, écrivain, historien de l'art, humaniste qui vécut et travailla dans cette maison de 1955 à 1980. Nous parlons ici du 2 bis, rue de Bièvre dans notre bel arrondissement.

Je vais vous proposer de laisser à chacun sa liberté de vote pour une raison très simple qui est que la notice biographie, ou l'exposé des motifs, qui nous a été communiqué par la Direction des Affaires culturelles, est gravement incomplète me semble-t-il puisqu'elle omet le combat militant et continu de l'intéressé en soutien de certains méfaits historiques. En 1970, lorsque Alexandre SOLJENITSYNE a reçu le prix Nobel de littérature, Monsieur FOUCHET a jugé utile de dire, je cite : « L'affaire SOLJENITSYNE est une machine de guerre contre l'URSS d'abord, contre le socialisme ensuite et enfin contre l'union de la gauche ». C'était peut-être quelqu'un de très aimable, il a certainement eu des amis, il a certainement fait des choses formidables dans sa vie, mais au moment de poser une plaque en son honneur, si l'on veut pleinement informer les élus, il faut leur donner toutes les informations. Chaque homme dans sa vie commet des choses bonnes et moins bonnes, je ne suis pas meilleur que qui que ce soit, mais quand l'on fera mon portrait j'aimerais qu'il soit équilibré et honnête. En tout cas, nous ne sommes pas des enfants, je rappelle que le goulag a commis, je cite ici Le Livre noir du communisme de Monsieur COURTOIS qui n'est pas centrisme, mais progressiste à ma connaissance : « Le goulag a commis vingt millions de morts ». Quelqu'un qui l'a défendu contre SOLJENITSYNE, en tout cas pour ce qui me concerne, n'aura pas mon admiration historique. Maintenant évidemment, chacun son point de vue, je suis bien loin de vouloir vous dicter votre conduite.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, Pierre. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Un grand silence, donc nous passons au vote. Peut-être que la Ville devrait d'ailleurs surseoir à cela. Avis favorable ? Six votes favorables. Vote contre ? Quatre votes contre et deux abstentions. Mais je pense qu'il faut tenir compte des remarques de Monsieur le conseiller de Paris.

VII - 2023 DAE 77 - COMMERCES EN PIEDS D'IMMEUBLES DANS PROGRAMMES DE LOGEMENTS D'ELOGIE-SIEMP : GARANTIE À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT DE 19 193 172 €.

Mme Florence BERTHOUT : Benjamin, pour deux délibérations, DAE 77 et la DAJ 1.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. La DAE 77 vise à proposer une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % au profit des programmes de logements Elogie-Siemp. Mais qui concerne principalement et exclusivement les pieds d'immeubles c'est-à-dire les commerces, pour un montant total à l'échelle de Paris de 19 193 172 euros et qui concerne précisément, dans le 5ème arrondissement, le 2 - 4, rue Bucherie, rue du Haut-Pavé et le 10, rue Maître Albert. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Somme toute technique, j'imagine que vous êtes tous favorables.

VIII - 2023 DAJ 1 - SUBVENTION (296.750 EUROS) ET CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CRPAP.

Mme Florence BERTHOUT : Ensuite, cher Benjamin, une subvention à l'Ordre des Avocats.

M. Benjamin ISARE : La DAJ numéro un, une subvention à l'échelle de Paris de 296 750 euros et une convention pluriannuelle pour l'organisation des consultations gratuites d'avocats qui ont lieu à la Maison des Droits dans la Mairie du 5ème arrondissement. C'est une convention pluriannuelle classique que nous votons chaque année, donc je vous propose de voter favorablement pour cette convention et cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, que l'on ne s'y méprenne pas, tout cet argent-là ne va pas, par exemple, aux avocats de notre Maison des Droits. Je rappelle que nous avons un avocat tous les mercredis dans le cadre de la Maison des Droits que j'ai créée au rez-de-chaussée, plus un avocat une fois par mois, il y a au total 18 permanences qui sont totalement gratuites, dont une avocate spécialisée dans les violences faites aux femmes. Je dis cela, ce n'est pas inutile de le rappeler, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, je rappelle que 75 % des plaintes pour violence sexuelle sont encore classées sans suite.

Avis favorable j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie.

IX - 2023 DASCO 1 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (29 304 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 062 885 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (190 952 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Corinne GABADOU, DASCO numéro un.

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. La DASCO numéro un concerne les collèges publics parisiens, ce sont des dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant de 29 304 euros, des subventions d'équipement pour 2 062 885 euros et des subventions pour travaux pour 190 952 euros. Sont concernés dans le 5ème :

Le collège Henri IV, qui a obtenu 25 400 euros pour des vidéoprojecteurs pour des salles de classe, des ordinateurs pour des salles de classe, des tables et chaises pour salles de classe. Ils reçoivent moins que prévu pour les vidéoprojecteurs et les tables, en effet ils avaient demandé au départ 96 000 euros et ont obtenu 25 000 euros, je voulais juste faire cette remarque.

Ensuite, le collège Lavoisier a demandé 14 910 euros les a obtenus pour des armoires de rechargement pour tablettes, des ordinateurs et des enceintes pour salles de classe.

Le collège Alviset avait demandé 39 500 euros et a obtenu 22 500 euros pour l'aménagement de la salle des professeurs (imprimante et tableau numérique interactif), des tableaux numériques pour salles de classe et du matériel divers pour la technologie.

Le collège Raymond Queneau a demandé et obtenu 10 045 euros pour le mobilier pour CDI, du matériel divers pour la technologie, l'ensemble optique et l'armoire forte pour administration, des écrans d'ordinateur pour l'administration. Ils reçoivent donc exactement ce qu'ils avaient demandé.

Et, en dernier, le collège Rognoni a obtenu 17 600 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Mais attends, Rognoni est sur la DASCO 19, non ?

Mme Corinne GABADOU : Non, il est toujours sur le plan d'équipement. Donc voilà en totalité pour les établissements. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : En dépit des attributions qui sont un peu moins élevées que celles qui avaient été demandées par nos établissements. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

X - 2023 DASCO 19 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (9 994 EUROS) À UN COLLÈGE AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN ÉDITION 2021.

Mme Florence BERTHOUT : DASCO 19, et là nous sommes sur Rognoni, pardon chère Corinne, j'avais anticipé.

Mme Corinne GABADOU : Exactement, donc subvention d'investissement de 9 994 euros à un collège au titre du budget participatif parisien. L'avancement de ce projet nécessite le versement d'une subvention en ce qui concerne l'école du spectacle et la nouvelle salle de spectacle du collège Rognoni pour un montant donc de 9 994 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de l'achat de matériels techniques de scène et de la sonorisation. Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

XI - 2023 DASCO 20 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (65 835 EUROS) À 5 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ÉDITION 2021/2022.

Mme Florence BERTHOUT : La DASCO 20, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Subventions d'investissement de 65 835 euros à cinq collèges au titre du budget participatif. En ce qui nous concerne, il s'agit du collège Henri IV, une subvention de 10 841 euros a été demandée et attribuée à ce collège. Cela correspond à un achat de *babyfoot*, de *volley*, de *frisbee* qui sera imputé au budget d'investissement de la Ville de Paris sur l'exercice 2023. Je demande à ce que ce soit voté favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a aussi du matériel de marquage au sol, des cages de *hockey*, etc., donc du matériel sportif, je ne sais pas trop ce que viennent faire les maillots dans l'investissement, mais nous n'allons pas pinailler. Ce soir, nous ne sommes pas trop regardants et nous n'allons pas faire trop d'argutie comptable. Tout le monde est favorable et de toute façon le collège est ravi. Merci infiniment pour eux.

XII - 2023 DEVE 5 - DISPOSITIF COPROASIS : RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR LES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES DES COPROPRIÉTÉS, CONVENTION AVEC L'APC.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Édouard CIVEL qui va nous rapporter la DEVE 5.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit du dispositif CoprOasis, un règlement d'attribution d'aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales au sein des copropriétés. Il s'agit d'un dispositif qui vise à encourager les 48 000 copropriétés parisiennes à recueillir les eaux pluviales et végétaliser leur cour intérieure, ainsi que leur toiture éventuelle. Pour ce projet, 900 000 euros sont prévus d'ici à la fin de la mandature, donc évidemment nous pouvons largement partager cet objectif d'adapter la ville aux conséquences du changement climatique. Je pense que le dispositif CoprOasis est intéressant, mais il faudra dépasser le cadre de communication étant donné qu'avec 48 000 copropriétés, vu le budget et étant donné les plafonds stipulés, nous pourrons apporter une aide à environ 100 à 150 copropriétés d'ici la fin de la mandature sur l'ensemble de Paris. Donc, nous sommes un peu surpris par la taille de l'enveloppe au regard des enjeux et

de la communication qui est faite. Malheureusement, les déclarations de Monsieur NAJDOVSKI ne permettent pas de connaître un agenda précis du dispositif et une mise en œuvre concrète.

Et je vous avoue qu'en remettant en perspective cette délibération par rapport à la politique globale qui est quand même une politique de densification et de bétonisation de la ville, cela me laisse assez sceptique. Et nous pouvons penser à l'échec annoncé des forêts urbaines notamment ou à l'incapacité de tenir la promesse de planter 170 000 arbres dans la capitale durant tout le mandat, étant donné qu'à mi-parcours, nous en sommes à 35 000 en comptant le replantage des arbres qui ont été abattus pour des raisons phytosanitaires et je ne conteste pas le fait qu'il faille les abattre parfois. Donc, nous n'arriverons pas à 170 000 arbres supplémentaires. Pour ces raisons-là, je vous invite à vous abstenir sur ces vœux pieux qui me semblent assez peu convaincants. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, nous pourrions discuter de l'enveloppe par rapport au nombre de copropriétés, l'erreur est plutôt sans doute de parler des 40 000 copropriétés. Elles n'ont absolument pas toutes des terrains ou des lieux qui se prêtent à ce genre d'aménagement. Nous pourrions effectivement viser une enveloppe un peu plus grande, mais ce que j'apprécie beaucoup dans cette démarche, c'est cette idée d'accompagner, d'aider les copropriétés à se lancer, de leur permettre d'avoir une assistance. Cela est vraiment une bonne attitude parce qu'il est difficile d'engager des travaux et il est difficile d'évaluer correctement leur impact. Cette initiative est d'autant plus intéressante que dans le même temps, il y a aussi la question de la rénovation énergétique qui se pose avec le même défi, beaucoup de copropriétés hésitent parce qu'elles n'ont pas la maîtrise technique, elles ont besoin d'un accompagnement.

Le gouvernement, de manière opportune, met en place une obligation de suivi et qu'apprenons-nous dans la presse d'il y a quelques semaines ? Que la région Île-de-France casse le dispositif Île-de-France Énergie pour le réorienter des copropriétés privées vers le tertiaire, car cela est plus facile à financer et ce sera plus rémunérateur. Ce n'est vraiment pas quelque chose qui va dans la bonne direction. Là, nous créons un bon outil, encore une fois nous ne parviendrons pas à transformer nos villes et nos quartiers si le domaine privé n'est pas correctement accompagné non seulement financièrement, mais aussi réellement dans la conception des travaux, leur planification et leur appréciation.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'abstiendrai parce que si je suis d'accord sur les éléments de langage que je partage avec vous, Monsieur AUDOUIN, je trouve que cela est vraiment de la poudre aux yeux. Je ne vois rien qui va nous dire sur un plan pratique comment nous allons faire, si cela est pour accompagner, il faut dire qu'il y a une équipe dédiée, un guichet. Une fois de plus, tout cela est un effet d'annonce et me semble extrêmement général, donc j'attends de voir comment tout cela va se passer. Faites une petite division, diviser un million par 47 000 copropriétés, même si vous avez tout à fait raison en disant qu'il n'y a pas 47 000 copropriétés qui peuvent être concernées. Mais même si vous n'en mettez pas 47 000 mais 20 000, vous ne pouvez absolument rien faire, un million même sur 20 000 copropriétés, c'est juste une blague, cela ferait 40 euros, tout cela n'est pas très sérieux et absolument pas dimensionné. Mais comme je partage tout à fait le constat qui est fait, à titre personnel, je m'abstiendrai. Je propose que l'on passe au vote. Avis favorable ? Trois avis favorables. Avis défavorable ? Abstention ? La délibération est adoptée.

XIII - 2023 DEVE 6 - MUSÉE DU MOYEN-ÂGE, THERMES ET HÔTEL DE CLUNY (5E) : AVENANT 1 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LA VILLE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RÉNOVATION DE JARDINS.

Mme Florence BERTHOUT : DEVE 6, cher collègue.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un avenant à la convention, cela fait maintenant près de dix ans qu'une grosse partie du jardin du musée de Cluny est fermée au public, car il était vétuste et il y a eu un certain nombre de problèmes dans la rénovation de ce jardin. Cette convention vise à faire une petite partition, c'est-à-dire qu'une partie du jardin est historique, c'est le jardin des abbés. Il était rattaché au bâtiment qui forme aujourd'hui le musée et va être détaché, il va être fait par l'État et rattaché au musée. Et la majeure partie de ce qui est fermé actuellement va être repris de manière globale *via* un financement assez massif de l'État, ce qui va donc permettre de refaire le jardin.

Donc évidemment, je vous invite à voter pour cette délibération qui vise à permettre ce découpage pour remettre ce jardin en état et je pense que nous en avons tous besoin. J'ai vu l'avant-projet de travaux qui est très beau, donc je pense que ce sera un vrai bonheur même si je m'amuse une nouvelle fois que dans l'exposé des motifs, il est expliqué que nous allons faire des forêts urbaines. Je vous propose de voter pour, chers collègues.

Mme Florence BERTHOUT : Si la Ville a répondu favorablement à la demande de l'État de conduire la rénovation de cet espace, c'est sur ma proposition que le musée de Cluny s'est tourné vers la Ville pour proposer qu'elle pilote la rénovation de ce jardin, étant entendu que de toute façon, ce sera la Ville qui exploitera puisque le jardin est ouvert, donc mille mercis.

Par ailleurs, dans l'exposé des motifs, il est fait allusion à la cession des droits de l'étude réalisée par l'École nationale supérieure de paysage de Versailles. Je rappelle que c'est sur la base d'un financement que nous avions trouvé, en l'espèce il s'agit de votre serviteur. Un mécène habitant l'arrondissement avait mis de l'argent utilisé pour financer l'étude réalisée par l'École nationale supérieure de paysage de Versailles. Donc il faut évidemment céder les droits à un moment donné, ce que de toute façon l'école s'apprête à faire, donc bravo pour ce beau partenariat avec la Ville, l'État. Et bravo aussi à l'équipe de direction et toute l'équipe de ce magnifique musée. Avis favorable, j'imagine ? Je dois dire que les relations se passent très bien sur ce sujet-là avec la Ville, donc tout le monde est content.

XIV - 2023 DFPE 66 - SUBVENTION (8 667 628 EUROS), AVENANT N° 4 À LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19E) POUR SES 26 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT : DFPE 66, chère Corinne, la Fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon ».

Mme Corinne GABADOU : Oui, merci beaucoup. Une subvention de 8 667 628 euros sur l'ensemble de Paris je vous rassure. Il s'agit de l'avenant numéro quatre à la Fondation Croix Saint-Simon pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance. En ce qui nous concerne, il s'agit de Tambour et Trompette qui a 35 berceaux et accueille nos bébés, lorsqu'il y a du personnel, dans notre arrondissement. Je demande donc à ce que l'on vote favorablement pour ce vœu.

Et je souligne qu'actuellement, il manque du personnel dans toutes les crèches, nous sommes en pleine commission crèches et je ne peux pas admettre qu'il n'y ait même pas la moitié des gens du cinquième, voire un quart et cela va bientôt faire deux ans que cela dure, donc il faudrait que la Ville de Paris essaie de trouver une solution. J'ai lu un article dans Le Parisien indiquant que la Ville de Paris se tournait maintenant vers le gouvernement puisqu'elle n'a plus les moyens de payer les auxiliaires. Je pense qu'au lieu de payer des trottinettes ou des référendums sur les trottinettes, il vaudrait mieux donner de l'argent aux auxiliaires parce qu'il est facile de se tourner vers l'État dans ces cas-là. C'est très compliqué et après nous nous demandons pourquoi les parents partent de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Mon adjointe travaille beaucoup pour essayer de trouver des solutions, c'est très compliqué tu as raison. Mais ce n'est pas tout à fait le même sujet, Corinne, si tu me le permets. Nous sommes dons concernés par un des 26 établissements qui dépendent de la Fondation, avis favorable néanmoins, chère Corinne ?

Mme Corinne GABADOU : Oui, tout à fait.

Mme Florence BERTHOUT : Je te remercie. J'imagine que tout le monde est d'accord, nous allons tous voter l'attribution de cette subvention. Un avis défavorable, chère Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Comme c'est un peu un festival ce soir, je me permets de réagir au moins à cette attaque. Je crois qu'il y a quand même, vous le savez, un plan que la Ville de Paris a mis en place et effectivement, nous avons du mal partout, dans tous les services publics mais aussi dans le privé, à recruter en ce moment. Si l'on peut être mesuré et sérieux quand il y a des problèmes de recrutement, je trouve que l'on grandirait ce débat. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose, chers collègues, de ne pas faire de digression parce que nous n'arriverons pas à 19 heures. Le recrutement est un vrai sujet, il nécessite d'ailleurs des débats un peu plus approfondis. Je vous propose que l'on ne fasse pas trop de digressions parce que l'on ne pourra lever le camp à 19 heures et encore une fois ce n'est pas à notre endroit, je peux rester jusqu'à 22 heures, mais je voudrais qu'à l'endroit des personnels qui, un jour de grève, sont là pour travailler, nous nous y mettions tous pour essayer d'être un peu concis. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération, je vous en remercie.

XV - 2023 DLH 27 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 38, RUE HENRI BARBUSSE (5E) À I3F-BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Anne BIRABEN pour trois délibérations.

Mme Anne BIRABEN : Je commence par la DLH 27, il s'agit de la location de l'immeuble 38, rue Henri Barbusse à la société 13F. C'est une préemption de la Ville de Paris qui a acquis pour un montant de 6 855 000 l'immeuble du 38, rue Henri Barbusse qui compte, aujourd'hui, deux immeubles, un sur cour qui est de quatre étages et un sur rue qui est de six étages. Il y a dix-neuf logements, deux boutiques et deux ateliers en fond de cour. Et la surface habitable est de 653 mètres carrés.

Il s'agit d'une préemption, ce que je ne trouve pas tellement positif et par ailleurs, cette location est assortie d'un loyer capitalisé fixé à 1 340 000 qui sera payable probablement en une fois. Vous savez que les loyers capitalisés sont une demande de la Ville de Paris, les bailleurs paient les loyers des appartements autant d'années qu'il le faut en une seule fois. Donc, un, préemption, deux, loyers capitalisés, je vous propose que nous votions contre.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, nous passons au vote, nous connaissons nos arguments de part et d'autre. Avis favorable ? Avis défavorable ? Parfait, je vous en remercie.

Votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, M. AUDOUIN)
Contres : 11

XVI - 2023 DLH 44 - RÉALISATION 19 RUE DES BERNARDINS (5E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT PROVISOIRE DE 53 PLACES PAR EMMAÜS SOLIDARITÉ - SUBVENTION (195.001 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : DLH 44.

Mme Anne BIRABEN : La DLH 44 porte sur le 19, rue des Bernardins, un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places par EMMAÜS Solidarité. Nous avons déjà parlé de ce projet qui doit d'ailleurs devenir une pension de famille, mais il y a un projet intercalaire, c'est-à-dire qu'avant d'obtenir la possibilité de faire des travaux pour établir la pension de famille, les locaux peuvent être aménagés, en tout cas prévus pour être un centre d'hébergement provisoire qui accueille 53 places. Je crois savoir qu'il s'agit de familles, je crois qu'il y a des chambres prévues pour trois ou quatre et des locaux partagés de sanitaires et de cuisine. Ce projet de centre d'hébergement d'urgence est mené par EMMAÜS Solidarité, il y a eu une réunion avec Madame la Maire, nous sommes allés sur place le 14 février pour rencontrer les riverains et présenter le projet avec EMMAÜS Solidarité. Il est vrai qu'il y avait un certain déficit d'annonce et de discussions autour de ce projet. J'en profite aussi pour rappeler que j'avais fait un amendement pour permettre de planter un ou deux arbres dans la cour en démolissant des petits appentis de ciment. Malheureusement, cela m'a été refusé et je le regrette parce que les plus démunis d'entre nous ont aussi droit à des arbres, mais là manifestement, ce n'est pas possible et je le regrette. Néanmoins, je vous invite, mes chers collègues, à voter pour ce programme de centre d'hébergement d'urgence provisoire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? C'est un projet intercalaire, il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Merci beaucoup.

XVII - 2023 DLH 72 - MODIFICATION ET RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE LOGEMENT SOCIAL DE PARIS HABITAT.

Mme Florence BERTHOUT : La DLH 72, un peu plus technique.

Mme Anne BIRABEN : La DLH 72 est une modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logements sociaux réalisés par Paris Habitat. En l'occurrence, il s'agit d'un programme de 40 logements sociaux et je me permets de faire juste une remarque parce qu'au début ce sont 40 logements sociaux 19, rue Daubenton et ensuite ce sont 42 logements, donc je ne sais pas si ce sont 40 ou 42 logements. Toujours est-il que la Ville de Paris garantit pour la totalité de sa durée le service des intérêts et l'amortissement du prêt réhabilitation, souscrit par Paris Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 42 logements sociaux du 19, rue Daubenton. Il s'agit d'un prêt d'un montant de 2 901 299 euros pour une durée de 25 ans, avec des échéances annuelles. Un deuxième prêt, un éco-prêt, est consenti pour un montant de 1 000 000 euros pour une durée totale de 15 ans avec des échéances annuelles à nouveau.

Je vous propose de voter pour et j'appelle votre attention sur le fait qu'au début de la délibération, il s'agit de 40 logements et à la fin il s'agit de 42 logements, s'il était juste possible de vérifier ce point. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, cela arrive souvent hélas. Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

XVIII- 2023 DSOL 10 - BPP 2016 et BPP 2022 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (112 566 EUROS) ET CONVENTIONS POUR DES STRUCTURES ACCUEILLANT DES FAMILLES ET DES PERSONNES PRÉCAIRES.

Mme Florence BERTHOUT : Nazan, la DSOL 10. Pardonnez-moi, je parlais un peu en aparté parce qu'il y a un sujet sur cette délibération, nous n'allons pas ergoter, mais une fois de plus on nous donne des délibérations où l'on nous parle de plusieurs choses et en fait il n'y a qu'un seul sujet qui concerne le 5ème arrondissement. C'est un peu compliqué, mais vas-y chère Nazan.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Effectivement, je ne vais me concentrer que sur le sujet qui concerne notre arrondissement. La DSOL 10 concerne des subventions d'investissement à hauteur de 112 566 euros et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires. La subvention concerne 13 000 euros qui sera accordée à La Cloche qui certes a son siège social dans le 11e, mais qui va utiliser cette somme pour son projet d'aménagement de ses services locaux au sein du site de Censier, donc ce sera une vingtaine de personnes dont trois qui seront dédiés pour le 5ème arrondissement. Pour votre parfaite information, La Cloche accueille une fois par mois une activité de radio qui donne la parole à des personnes à la rue, mais elle propose également une ou deux fois par mois des activités de lien social, comme la couture ou l'histoire de l'art et bien d'autres activités encore pour permettre de créer ce lien social si important pour ces personnes en situation de précarité. Je vous rappelle également qu'ils aident à l'accueil du Cœur du Cinq, rue Daubenton, et qu'ils sont actifs en ce qui concerne les maraudes dans notre arrondissement. Ils animent aussi un réseau commerçants solidaires, Benjamin le sait, afin de permettre à des personnes dans le besoin de pouvoir prendre un café, discuter avec ces commerçants, récupérer des invendus ou tout simplement utiliser les toilettes ou charger leur portable. Cela permet, par l'intermédiaire de ces commerçants, d'avoir un levier de contrôle et de vigilance vis-à-vis de ces personnes fragiles. Je tiens d'ailleurs à dire que cette association participe chaque mois à notre CVS (Comité de Vigilance Sociale) qui nous permet de mieux coordonner nos actions solidaires dans le 5ème. Donc, je soumets cela au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Les Enfants du Canal gèrent peut-être quelque chose rue Vésale, mais cette subvention ne concerne en rien le 5ème arrondissement, donc il faut vraiment que la Ville fasse des délibérations qui sont adaptées aux arrondissements. Donc, avis favorable, j'imagine, chers amis ? Je vous en remercie.

XIX - VŒU RELATIF À L'OCTROI DE LA FACULTÉ AUX MAIRES D'ARRONDISSEMENT DE POUVOIR ADOSSER AUX RÉFÉRENDUMS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE PARIS UNE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT PORTANT SUR UNE QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter très rapidement le vœu, même si c'est un sujet très important, puisque nous entamons une série de vœux. J'ai déposé un vœu pour que la Ville reconnaisse, même si cela est déjà reconnu par la loi, cette faculté pour les maires d'arrondissement de pouvoir organiser des référendums d'intérêt local. Et mon premier adjoint va défendre derrière moi un vœu dans le prolongement de la consultation trottinette en *free-floating* (nous n'allons pas faire un long débat là-dessus, mais il est quand même un peu tronqué), pour que l'on puisse au moins optimiser cette consultation en organisant une consultation sur un sujet d'intérêt majeur qui est celui de la végétalisation et de la piétonisation de Mouffetard. Un sujet qui est à l'ordre du jour depuis des années, il y a un beau projet qui sera présenté lors de tous les Conseils de quartier avant l'organisation de cette consultation.

Le mien est un vœu général, il se fonde sur le Code général des collectivités locales, je vous renvoie aux articles L1112-1, L1112-2, L1112-3, L1112-15, le vœu est consultable. Je pense que la consultation des citoyens est inhérente à la démocratie participative et qu'il faut la faire vivre, il faut que les citoyens puissent donner leur avis et surtout sur les sujets qui les concernent directement. Donc mon vœu consiste à adosser au référendum organisé par la Ville, en tant que de besoin bien sûr, une consultation d'arrondissement portant sur les questions d'intérêt local préalablement votées, parce que cela me paraît important, en Conseil d'arrondissement. Voici l'objet du vœu. Des commentaires ? Oui, Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Je vais m'abstenir sur ce vœu, d'une part parce que la Maire de Paris a annoncé qu'il y avait cette possibilité d'adosser un référendum local. Et la deuxième chose est parce qu'il y a des considérants à l'intérieur du vœu qui sont défavorables, qui sont faux sur la façon dont on gère la participation à Paris. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais même si je suis plutôt favorable sur le fond à ce qu'il puisse y avoir des référendums locaux, sur la forme je présente l'abstention sur ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien.

M. Édouard CIVEL : Madame la Maire de Paris a été mise au courant de notre volonté d'organiser un référendum complémentaire, que je sache elle n'y a pas donné suite. Donc, si Madame la Maire de Paris est d'accord, pourquoi ne vous a-t-elle pas dit oui ?

Mme Florence BERTHOUT : À aucun moment elle n'a répondu, elle a juste fait une sortie générale pour dire qu'elle n'était pas défavorable au fait d'organiser des consultations locales. Mais je lui ai adressé un courrier très formel dont je peux d'ailleurs vous donner la copie, tout cela n'est pas secret. Je propose que l'on passe au vote. Avis favorable ? Abstention ? Trois abstentions. Je vous remercie.

XX - VŒU RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION LOCALE PORTANT SUR LA VÉGÉTALISATION ET LA PIÉTONISATION DE LA RUE MOUFFETARD.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu sur l'organisation à proprement parler de la consultation Mouffetard.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. C'est donc avec grand plaisir que je saisis cette opportunité d'organiser une consultation d'intérêt local adossée à un référendum parisien afin de vous proposer le vœu suivant. Organiser une consultation des habitants du 5ème arrondissement sur un projet de végétalisation et de piétonisation de la rue Mouffetard la même semaine qu'aura lieu le référendum. La rue Mouffetard est une artère symbolique du 5ème arrondissement, je pense que c'est la rue la plus connue du Quartier latin. Depuis le début de ce mandat, donc depuis trois ans, notre projet a été une végétalisation, une transformation de l'espace public qui est très ambitieuse, nous avons piétonnisé de nombreuses rues, nous avons végétalisé des rues, nous avons de nombreux projets de plantations d'arbres, nous avons des aménagements sportifs qui sont en cours d'installation. Nous avons également installé des composteurs pour faire plus de lien social dans l'espace public, nous avons créé un caniparc qui est très d'ailleurs très utilisé. Donc, nous avons beaucoup de projets sur cette transformation de l'espace public pour le rendre plus agréable et je pense que cette transformation de la rue Mouffetard va dans le sens de l'histoire, elle est nécessaire au regard des enjeux que nous avons et elle permettra d'offrir un meilleur cadre de vie pour les habitants du 5ème arrondissement. Je vous propose donc d'organiser ce vote à la fin du mois afin de piétonniser et de végétaliser la rue Mouffetard, merci.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Je souhaitais dire quelques mots sur ce vœu important. Tout d'abord, je suis entièrement d'accord pour la piétonisation de la rue Mouffetard, à titre personnel je suis même favorable à sa piétonisation depuis 20 ans. Pour ce qui est de la végétalisation, tout dépend de ce dont il s'agit, la rue Mouffetard est exceptionnelle, elle a un cachet unique qui est dû à ses irrégularités, à ses trottoirs minuscules, ses immeubles bas, ses pavés légèrement rougeâtres, ses trois fontaines. Mais également son histoire vieille de 2 000 ans, je rappelle que c'est une ancienne voie romaine, son caractère commerçant par nature, sans oublier son statut déjà quasi piéton. Après cette déclaration, mon souci est de préserver le charme de la rue Mouffetard à tout prix, donc oui à une végétalisation de qualité avec beaucoup de précautions pour ne pas dénaturer la rue. Quelle garantie pouvons-nous avoir ? Pour dire les choses positivement, quelle garantie pouvons-nous avoir pour que le projet soit une réussite, soit conforme aux souhaits des habitants, pour qu'il soit à la hauteur de nos ambitions pour la rue Mouffetard ? Quelle garantie finalement pour que la « Mouffe » reste la Mouffe » ? Je vais laisser ma collègue, Anne BIRABEN, compléter sur nos propositions.

Mme Anne BIRABEN : Oui, merci Madame la Maire et Alexandre. Ce vœu nous semble tout à fait aller dans le bon sens, toutefois nous vous proposons un amendement. D'abord, de pouvoir permettre aux taxis de continuer à circuler dans cette rue, et ensuite nous souhaitons demander également au paragraphe « le Conseil du 5ème demande à la Maire de Paris » de pouvoir présenter le projet descriptif aux quatre Conseil du quartier du 5ème avec des plans à l'appui et la végétalisation envisagée. Mais aussi de soumettre ce projet au vote du Conseil d'arrondissement du 5ème, pour que nous soyons tous d'accord sur le projet envisagé, cette rue étant extrêmement emblématique, il faut que nous prévoyions le meilleur possible pour cette voie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Sur les Conseils de quartier, Monsieur l'adjoint ?

M. Benjamin ISARE : Oui, étant donné que la votation a lieu dans un délai relativement court, le Conseil de quartier qui s'adaptera le mieux et pour lequel tous les membres des Conseils de quartier de tous les quartiers seront conviés, sera la réunion du Conseil de quartier Sorbonne qui se tiendra le 23 mars prochain en Mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a aussi un autre Conseil de quartier avant, donc nous pouvons imaginer que de toute façon il y a deux Conseils de quartier.

M. Benjamin ISARE : C'est ce jeudi.

Mme Florence BERTHOUT : Donc pouvons-nous imaginer que ce soit présenté ou pas au Conseil Saint-Victor ? Non, nous n'avons pas le temps, alors disons que Monsieur l'adjoint verra pour qu'il soit très clair que ce Conseil de quartier aura un aspect plénière pour répondre à votre légitime interrogation. Merci.

M. Edouard CIVEL : Concernant les questions sur la végétalisation, évidemment les pré-études qui ont été faites permettent de faire des végétalisations qui sont en plein terre, il ne s'agit pas de mettre des pots, et sont vues à la fois avec les ABF et tous les services concernés. Il s'agit donc évidemment de faire des choses de qualité pour la rue et de préserver, bien évidemment, le cachet, les pavés, etc.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais faire une petite remarque sur la méthode. Je suis surprise que vous ne vous soyez pas saisie du dispositif de la Mairie de Paris « Embellir votre quartier » qui organise des concertations très larges parce que là, nous nous précipitons sur un Conseil de quartier, mais nous n'avons pas du tout le temps d'interroger les habitants ni les commerçants pour une votation qui est quand même très rapprochée. C'est vrai que nous en avons tous parlé dans nos campagnes, je crois que l'on est d'accord sur le fond, mais il faut quand même faire une concertation large avec les habitants et les riverains avant de voter.

M. Édouard CIVEL : En fait, sur la question de « Embellir », cela en fait partie, cela fait partie des suggestions qui ont été menées par les habitants, « Embellir » a permis d'apporter des éléments au débat par les marches exploratoires, par les contributions qui ont été faites. Dans les restitutions qui ont été faites de « Embellir », si vous avez participé aux restitutions sur cela, la rue Mouffetard en faisait partie.

M. Laurent AUDOUIN : Nous aurions d'ailleurs peut-être dû joindre à cette discussion le vœu que j'ai déposé avec mes collègues de l'opposition du 5ème parce qu'effectivement, la méthode est assez surprenante. La piétonisation de la rue Mouffetard peut-elle réellement se concevoir toute seule ou ne faut-il pas plutôt parler du quartier Mouffetard ? Cela puisque la fermeture de cette rue au trafic de transit aura des conséquences et devrait logiquement appeler des requalifications également au moins dans les rues latérales, voire une redéfinition globale des sens de circulation. Et d'ailleurs, le plus grand potentiel de végétalisation se trouve dans les rues latérales, cela est une première chose. Et puis, cela fait 20 ans, 30 ans peut-être ou même plus, que nous parlons de cela, même à cette tribune c'est un sujet que j'ai abordé à de nombreuses reprises où j'ai reçu des commentaires que l'on va qualifier parfois de peu amènes, voire de franchement hostiles.

Je suis évidemment très heureux, ravi de cette unanimité qui se dégage maintenant, c'est une nouveauté dont je ne peux que me féliciter, mais nous nous retrouvons à voter sur un projet dont on ne sait rien. Nous votons le principe d'une consultation, quelque chose pour laquelle beaucoup de gens pensent depuis des années surgit tout d'un coup dans la précipitation la plus totale. Dans « Embellir votre quartier », vous avez raison, Monsieur CIVEL, dans une restitution sur la partie nord il est évoqué une possibilité de piétonisation de quelques rues latérales, cela ne concerne pas du tout la partie sud de la rue, ce n'est pas précisé. J'ai quand même demandé à l'adjoint à l'espace public, à la voirie s'il avait connaissance d'un projet ou d'une sollicitation, il n'a rien. Vous menez le projet entièrement en autarcie la plus totale manifestement, nous entendons parler de démocratie, de discussions de concertation, et là, nous allons passer à toute force sans possibilité d'amender le projet, de le discuter puisqu'il sera en fait présenté au Conseil de quartier en montrant le plan. Alors qu'il ne s'agit pas de piétonniser une rue ou de changer un sens de circulation, là, il s'agit d'une transformation assez profonde qui touche au cœur de la rue Mouffetard. Encore une fois, je suis pour sur le fond, mais permettez-moi de trouver la méthode très surprenante et je pense qu'un temps de concertation, y compris sur l'ampleur des transformations, serait bienvenu.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN...

M. Laurent AUDOUIN : Ce n'est pas possible de finir une intervention avec vous, Madame la Maire, c'est fascinant.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, vous avez dit ce que vous aviez à dire et cela peut durer encore un certain temps. Ne faites pas semblant de ne pas comprendre le sujet qui n'est pas d'imposer un type d'aménagement, le sujet est d'avoir un vote sur le principe de la piétonisation oui ou non. Cela me paraît important qu'il y ait un vote à ce moment-là peut-être aussi de maturation des questions d'aménagement sur Paris et singulièrement dans notre arrondissement. Vous ne pouvez pas dire que tout cela est précipité et nous expliquer que vous avez déposé un vœu qui est quasiment le même que le nôtre, il y a vraiment quelque chose que je ne comprends pas. La réalité est que vous voulez bien de la piétonisation, à condition, et cela vous amuserez beaucoup, que l'on soit contre la végétalisation, etc., et il s'avère que ce n'est pas le cas.

Tous les projets d'aménagement qui sont entrepris aujourd'hui, à quelques rarissimes exceptions près, sont des projets en partie coconstruits, je parle bien des projets d'aménagement, avec la Ville de Paris. Ce n'est pas la peine de se faire la guerre matin, midi et soir, ils sont coconstruits et ce qui est d'ailleurs plutôt agréable, à quelques exceptions près, est que nous arrivons quand vraiment cela coince à ramener un peu tout le monde à la raison. Quand par exemple on veut supprimer totalement le stationnement voitures rue de Mirbel, nous nous mettons d'accord pour que l'on végétalise d'un côté et qu'on laisse un peu de stationnement de l'autre côté. Quand nous voulons faire exactement la même chose, par exemple rue Abbé de L'Épée, nous nous mettons d'accord et nous faisons des réunions en pied d'immeubles, donc sur tous les projets, il y a *a minima* des réunions pied d'immeubles.

Et comme Monsieur le Premier adjoint vous l'a très bien expliqué, je lui laisserai bien évidemment la parole pour conclure, il ne faut pas expliquer qu'il n'y a pas eu de concertation, il y a eu des marches exploratoires, des réunions, maintenant ce qui est vrai est que le projet doit être coconstruit et affiné avec les remarques des uns et des autres. Les projets ne sortent pas d'un chapeau, je dois dire que depuis des mois Édouard CIVEL est en relation (d'ailleurs il faut dire les choses franchement, peut-être plus toi, cher Édouard, que moi), avec la Ville pour savoir ce que la Ville peut faire, pas faire, etc. parce qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Vous n'êtes pas encore maire, Monsieur AUDOUIN, et vous n'êtes pas toujours dans l'arrondissement si vous me permettez cette remarque. Je veux bien que vous fassiez beaucoup de leçons de chose sur les

consultations, mais il y en a beaucoup, je ne peux pas vous laisser dire tout et son contraire. Il y a tout le temps des consultations, il y a eu beaucoup de marches exploratoires, par contre ce qui est tout à fait vrai est qu'effectivement il faut avancer avec les riverains, avec vous pour voir ce que l'on peut faire. Le projet n'est pas arrêté, il y a quand même un projet phare qui est de savoir si l'on piétonnise ou pas parce que les gens nous demandent tous les jours : « Est-ce que vous piétonnisez ou pas Mouffetard ? ». J'entends ce que vous dites sur les aménagements autour, mais à chaque fois avec vous c'est soit l'on fait tout, soit on ne fait rien, soit il faut être toujours un peu tendu sur les sujets. Autant l'on sent qu'il y a vraiment la possibilité d'avancer sur la piétonisation Mouffetard, autant sur les aménagements autour, l'idée n'est pas de dire que l'on ne fait pas, mais voyons comment cela fonctionne et l'on va y aller chemin faisant. Il y a ce que l'on va faire à Bazeilles, ce que l'on fera sur des axes, mais si nous voulons tout mettre, nous risquons de ne pas y arriver, d'autant qu'il y a un sujet que vous n'évoquez pas qui est celui des moyens financiers. Aujourd'hui, la Ville n'a pas les moyens financiers de porter tous les projets de végétalisation et de rues aux écoles qui sont dans le 5ème, Monsieur AUDOUIN.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, si vous me donnez la parole, je voulais simplement dire que sur le fond, comme mes collègues, je suis favorable à la piétonisation de la rue Mouffetard. Je me réjouis que vous ayez rappelé que l'ensemble des projets de végétalisation, de piétonisation était fait en concertation avec la Mairie de Paris et notamment dans le cadre de « Embellir Paris », donc je pense important de rappeler que ce n'est pas uniquement la mairie du 5ème qui mène ces projets. C'est vrai que là où il peut y avoir une différence, je crois, entre votre majorité et nous, c'est que, nous, nous souhaitons porter des projets plus larges, plus ambitieux et pas uniquement sur des rues qui sont quasiment piétonnisées, comme la rue Mouffetard, ou sur des petits bouts de rues qui sont proposés dans vos projets. Je crois qu'il faut que l'on intervienne pour aller plus vite sur des grands axes de l'arrondissement, la rue Gay-Lussac, la rue Monge, sur ces points-là, cela était mon premier point.

Le deuxième point est que nous, ce que l'on propose est quelque chose, pardonnez-moi, mais qui est frappé au coin du bon sens et vous nous l'avez rappelé quand nous étions notamment en discussion pour proposer une ZTL rue Buffon. Vous nous avez dit, vous nous avez donné cet argument et d'ailleurs nous avons bougé, qu'il fallait des études d'impact, des études sur la circulation autour, cela a été mené. Encore une fois, je soutiens cette piétonisation de la rue Mouffetard parce qu'au-delà du changement climatique, il y a aussi une question de sécurité, car à force de ne plus savoir si elle est piétonnisée ou pas, cela en devient dangereux. Mais comme l'a rappelé mon collègue Laurent, il me semble important que sur l'impact de cette piétonisation, de cette mesure sur les rues alentour, on puisse voir ce que cela provoque avant de voter un projet. Il me paraît assez simple de se dire que l'on ne vote pas un principe, mais un projet.

M. Édouard CIVEL : Alors pour reprendre les choses, le vœu qui vous est proposé est de faire une votation sur un projet de piétonisation, de végétalisation de la rue Mouffetard. Ce projet sera présenté en Conseil de quartier, comme vous l'a très bien expliqué l'adjoint en charge de ces Conseils de quartier, Monsieur ISARE, il y a quelques minutes avant ledit vote. Vous vous perdez aujourd'hui dans des détails, vous essayez de tourner les choses dans tous les sens parce que l'on fait tout simplement quelque chose auquel vous êtes favorables et que vous essayez de trouver des excuses pour ne pas le voter. C'est quand même assez incroyable, donc vous allez voter le vœu ?

M. Édouard CIVEL : Si vous le conditionnez à des études qui ont été faites ! Et là, ce qui est dingue, c'est que vous dites que vous avez discuté avec l'adjoint aux mobilités, mais, moi, j'ai les services de voirie, j'ai des études qui ont été faites sur tous les points. Vous ne pouvez pas me dire qu'ils ne sont pas au courant que l'on a fait cela, ce n'est pas possible.

M. Laurent AUDOUIN : Ce qu'il y a à la Ville, c'est la partie nord qui est lié à « Embellir Paris ».

M. Édouard CIVEL : Mais non, c'est faux.

M. Laurent AUDOUIN : Il y a un endroit où l'information ne circule pas.

Mme Florence BERTHOUT : Il y aura une présentation en Conseil de quartier et vous direz tout ce que vous avez à dire, d'ailleurs il est tout à fait normal que vous le fassiez. Là, nous voyons bien que nous n'allons pas nous en sortir, vous voulez les études d'impact et elles ont été faites, ce sont les services et vos amis qui ont fait les études, ce n'est pas nous qui faisons les études d'impact dans notre coin, mais maintenant si vous voulez

des études pour bloquer sur un quart de l'arrondissement, il est certain que nous n'allons pas le faire. Il est clair que si pour le projet de piétonisation, que l'on soit pour ou contre d'ailleurs, vous mettez dans l'escarcelle dix autres rues, il est certain que nous sommes partis pour des années encore.

Très franchement, vous le savez très bien, j'ai soutenu et je continue de soutenir, je l'ai dit à la Maire de Paris, les projets des rues aux écoles qui vont obéir à de la semi-piétonisation plutôt intelligente d'ailleurs parce que je rappelle que les riverains peuvent faire leurs courses et les déposer, que certains sont à mobilité réduite. Franchement, les maires d'arrondissement ont été écoutés et je remercie la Ville et en particulier Jacques BAUDRIER qui nous a écoutés lorsque nous avons dit : « Je vous en supplie, faites en sorte qu'on limite évidemment les voitures dans ces rues, que l'on protège en mettant du barriérage, mais que l'on n'interdise pas aux riverains de pouvoir mettre la voiture pendant dix minutes pour ranger les courses, faire les départs en vacances ou accompagner une personne âgée ou à mobilité réduite ». Il nous a vraiment écoutés et les aménagements qui sont faits sont intelligents et pragmatiques, il faut le dire, on nous écoute. Je ne considère donc pas que c'est du n'importe quoi, on regarde comment bouge la circulation et à chaque fois effectivement elle bouge et, croyez-moi, ce ne sont d'ailleurs pas que les études d'impact qui permettent de le voir.

Vous semblez critiquer le fait qu'à un moment donné nous disions : « Allons-y sur la piétonisation de Mouffetard *modulo* un vote et voyons peut-être après les rues adjacentes », mais c'est ce que nous sommes en train de faire avec la Ville de Paris sur toutes les rues aux écoles. Nous venons d'arrêter un projet qui est celui de le faire sur Pontoise et Poissy avec le soutien et la demande des parents de Poissy et Pontoise et c'est très compliqué. Nous avons Cujas, nous allons voir si nous pouvons faire Cousin, Boulanger et nous y allons à chaque fois pas à pas et nous accompagnons. Donc, n'y voyez pas des arrière-pensées, l'idée est d'y aller d'une manière un peu pragmatique et accessoirement de faire une consultation qui ne soit pas uniquement, pardonnez-moi ce n'est pas le sujet, sur les trottinettes en *free-floating*. Je suis démocrate donc la consultation est bien sûr organisée. Alors, que fait-on ?

M. Laurent AUDOUIN : Il y a aussi la question de l'autre vœu, pour le coup il pourrait y avoir à la limite une sorte de fusion. Juste en un mot quand même, parce que cette idée qu'une rue piétonne est un endroit fermé à triple tour et où personne ne peut rentrer est une idée parfaitement fausse, il faudrait qu'à un moment les idées changent. Je le redis parce que nous entendons encore parler d'histoire de barrière, etc. La rue piétonne est accessible et les véhicules ayant besoin d'y entrer en ont le droit, que ce soit clair.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas refaire un débat sur la rue piétonne, vous aurez tout loisir de le faire, vous votez ou vous ne votez pas. Nous passons au vote ?

M. Laurent AUDOUIN : Vous allez donc abandonner le deuxième vœu ou bien est-ce que vous allez y prendre l'idée que l'on devrait quand même réfléchir dans le même temps à certaines rues adjacentes ? Je veux bien que l'on ne piétonnise pas plusieurs hectares. Dans ce cas, la question d'un référendum ne doit pas être sur la rue Mouffetard, mais sur la rue Mouffetard et des rues adjacentes, je ne dis pas « les rues », mais « des rues » adjacentes, vous voyez que je suis ouvert. Typiquement, qu'allez-vous faire de la rue Saint-Médard ? Elle est au débouché de la rue Mouffetard, donc vous voyez que c'est une simple logique de réflexion sur le quartier, il suffit d'avancer, je suis d'accord avec vous.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez, je suis désolée, nous avons un vœu qui porte sur la piétonisation de Mouffetard, ce qui ne veut pas dire que le principe de voter sur la piétonisation de Mouffetard exclut qu'à un moment donné nous réfléchissions à des aménagements autour, ce n'est pas du tout contradictoire, mais c'est un vœu sur le principe de la piétonisation de Mouffetard. Sinon, nous allons mettre Ortolan, etc., et cela va complexifier les choses. Oui ou non, est-on favorable à une piétonisation ? Et, Monsieur AUDOUIN, faites un peu confiance à la bonne volonté des uns ou des autres et même s'ils ne sont pas de votre bord politique. Si l'on dit qu'il est possible d'avancer sur Ortolan, alors avançons, mais je vois comment cela se passe, à chaque fois que l'on met tout dans le *packaging*, nous hérissons les uns contre les autres et cela devient de savoir si l'on est favorable à la voiture, pas à la voiture, etc. Vous prenez une rue calmement pour faire de la végétalisation, Alexandre BARRAT disait que c'était une rue multiséculaire, donc qu'il fallait faire attention. Rassure-toi, cher Alexandre, l'ABF veille au grain et de toute façon nous ne pouvons pas mettre du vert partout, donc c'est très limité.

Vous avez le droit de ne pas être du tout d'accord, c'est la démocratie, ce qui est proposé est un vœu sur Mouffetard, vous n'êtes pas d'accord, vous ne votez pas le vœu, ce n'est pas très grave. Mais, moi, je dis que c'est Mouffetard, ce n'est pas Mouffetard plus Ortolan, plus je ne sais pas combien de rues, car ce n'est pas l'objet. Et encore une fois, se prononcer pour une consultation sur la piétonisation de Mouffetard ne veut pas dire qu'il n'y a pas de suite, fatalement nous allons réfléchir à ce que nous allons faire, réfléchissons *step by step*, d'abord il faut faire Mouffetard et il faut mobiliser de l'argent sur Mouffetard. Et si l'on veut faire tout ce qu'il y a autour, on ne le pourra pas, nous n'avons déjà pas l'argent de la Ville pour faire Mirbel, L'épée de bois, etc., donc il faut être raisonnable à un moment, nous n'avons pas cet argent, mais encore une fois, vous avez parfaitement le droit.

Donc, chers collègues, nous allons nous prononcer sur l'amendement, appelons-le ainsi, présenté par nos collègues. Avis favorable ? Abstention ? Abstention.

Mme Florence BERTHOUT : Je mets à vos suffrages, le vœu défendu par notre collègue Édouard CIVEL amendé par le vœu de nos collègues. Avis favorable ? Abstention ? Abstention, d'accord, parfait. Je ne comprends pas, mais c'est ainsi.

Et donc par définition, vous comprendrez que nous ne voterons pas votre vœu qui est en partie satisfait. Je ne vote pas votre vœu parce que je ne suis absolument pas d'accord sur le fait qu'il y a une partie qui est satisfaite et, vous, vous semblez vouloir aller beaucoup plus loin, la consultation doit être sur Mouffetard me semble-t-il, mais nous allons mettre au vote tout à l'heure.

XXI - VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN SECTEUR PIÉTON AUTOUR DE LA RUE MOUFFETARD.

Mme Florence BERTHOUT : Le vœu est satisfait, vous voulez qu'on le mette aux voix tout de suite ? Nous le mettons aux voix, mais je ne le retrouve pas, Monsieur AUDOUIN va le présenter à nouveau. Allez-y, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Tout a été dit et tout est maintenant parfaitement connu sur les qualités du statut piéton des rues qui permettent leur desserte, qui n'entravent pas le commerce, qui n'entravent pas du tout la vie des habitants et qui s'adaptent évidemment particulièrement à la rue Mouffetard dont les trottoirs étroits sont littéralement non praticables à de nombreux endroits. Et, comme Monsieur BARRAT et comme tous nos collègues, je suis également très attaché à la qualité patrimoniale et à l'histoire millénaire de cette artère où j'ai longtemps vécu.

Mais, à notre sens, cette piétonisation peut difficilement se concevoir de manière totalement isolée de son environnement, de manière générale d'ailleurs les écologistes aiment bien intégrer les choses dans leur environnement. De fait, plusieurs rues verront leur statut radicalement modifié par une piétonisation de la rue Mouffetard seule, je n'aurais pas dû citer Ortolan qui pose quelques problèmes, mais typiquement la rue Saint-Médard par exemple. Donc, avoir une appréhension globale en discutant, en prenant le temps de construire un projet avec certaines rues adjacentes très modestement, je ne suis pas en train de parler d'une piétonisation de la moitié de l'arrondissement, même si elle me conviendrait très bien, nous ne pensons pas du tout à cela. Mais prendre le temps d'appréhender un quartier Mouffetard qui en fait existe, nous n'avons pas de Conseil de quartier Mouffetard, je le regrette, j'avais proposé qu'il soit créé pendant les municipales, cela ferait tout à fait sens culturellement Mouffetard veut dire quelque chose, ce n'est pas juste la rue, c'est bien un village, il y a d'ailleurs une association qui porte ce nom.

Il nous semblait donc utile de prendre le temps, encore une fois, d'élaborer un projet global calmement et ensuite, il aurait tout à fait pu être soumis à une consultation, car effectivement c'est un projet d'ampleur, c'est un projet transformant pour l'arrondissement lui-même et donc avoir une consultation de nos concitoyennes et nos concitoyens fait tout à fait sens. Mais, prendre les choses par le bon bout, savoir de quoi l'on parle, le construire, puis le proposer à l'adoption nous semble une manière de faire plus logique que de d'abord faire voter un principe et ensuite faire dérouler un projet tout ficelé. C'est juste dans l'ordre, et n'y voyez pas malice encore une fois, nous voulons la même chose, je pense que nous sommes relativement d'accord sur le fond et vraiment, je m'en réjouis. Mais prenons le temps de regarder les choses, nous avons eu trois ans, il faudra peut-être un peu

de temps pour poursuivre cela, mais prenons le temps de faire les choses correctement. La rue Mouffetard ne se conçoit pas seule isolément de son environnement, je suis désolé.

Mme Nazan EROL : Madame la Maire, excusez-moi, je voudrais juste dire une chose. Vous avez dit, cher Monsieur AUDOUIN, la rue Ortolan, est-ce que vous êtes au courant qu'il y a une résidence sénior ? Est-ce que vous pensez qu'ils sont tous comme vous et moi ?

M. Laurent AUDOUIN : Cela prouve à quel point vous n'écoutez pas, Madame EROL, enlevez les bouchons dans les oreilles. La desserte est possible, donc personne ne sera pénalisé.

Mme Florence BERTHOUT : Chers amis, nous sommes très détendus et nous allons passer au vote et pas trop de condescendance vis-à-vis d'une adjointe. Votre vœu est en partie satisfait, mais vous voulez ajouter des choses, donc nous passons au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? Puisqu'il est satisfait, le vœu est rejeté.

XXII - VŒU RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE L'ARRONDISSEMENT EN HOMMAGE À ÉLIE BUZYN.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais maintenant rapporter un peu rapidement, pardonnez-moi, il mériterait sans doute beaucoup plus de temps, mais pour les raisons que je vous ai données au début de ce Conseil, je vais être concise. J'ai déposé un vœu, je crois savoir que bien sûr la Ville est parfaitement d'accord avec le principe et notamment Madame l'Adjointe qui suit la question des dénominations avec beaucoup de compétence, pour que le nom d'Élie BUZYN soit donné à un établissement scolaire du 5ème arrondissement. Nous savons tous qu'Élie BUZYN habitait le 5ème arrondissement, que c'était un rescapé de la Shoah, il avait été déporté au camp d'Auschwitz, il a créé des livres absolument bouleversants d'ailleurs sur cette terrible tragédie. Et vous savez qu'Élie BUZYN était évidemment un grand chirurgien orthopédiste et il a passé des années aussi à témoigner, surtout les dernières années de sa vie d'ailleurs, de son vécu de survivant auprès des plus jeunes générations, nous l'avons accueilli ici même à de nombreuses reprises. Comme d'autres que l'on connaît au sein de l'association pour la mémoire des enfants juifs victimes de la Shoah, il faisait preuve d'une infatigable détermination pour passer le relai, c'était son mot, il était très important pour lui de passer le relai pour porter la parole des victimes de la barbarie nazie. Il a vécu 60 ans dans le 5ème arrondissement et il est décédé le 23 mai de l'année dernière, c'était un grand témoin de l'holocauste. Donc je vous propose de voter favorablement et en rapportant ce vœu, j'ai évidemment une pensée par sa veuve, nous travaillons avec la famille sur le lieu.

Mme Marine ROSSET : Merci pour cette proposition à laquelle, je crois, tout le monde ne peut que souscrire. J'avais vraiment une question sur le fait de nommer un établissement scolaire, j'avais cru comprendre que la politique de la Ville de Paris était de garder les noms des rues, je n'y vois pas d'opposition, mais c'est une vraie question.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous comprends, c'est une question à laquelle a répondu Laurence PATRICE qui m'a dit qu'elle y était favorable. Elle est favorable au fait de donner un nom à un établissement scolaire, mais je comprends votre question puisqu'elle a d'ailleurs déjà été posée à d'autres reprises. Voilà la réponse de Laurence PATRICE parce que, vous avez raison, c'est aussi un sujet Ville. J'imagine que vous votez tous favorablement ce vœu.

XXIII - VŒU RELATIF À LA PROTECTION DE LA PARCELLE SITUÉE 34 RUE DAUBENTON / 21 RUE DE LA CLEF (LOCAUX DE L'ANCIEN CINÉMA ASSOCIATIF INDÉPENDANT D'ART ET ESSAI LA CLEF) DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Pierre CASANOVA qui va nous rapporter peut-être, si tu le veux bien Pierre, successivement les deux vœux parce que finalement nous sommes dans le même sujet qui est de protéger des cinémas d'art et d'essai auxquels nous tenons beaucoup.

M. Pierre CASANOVA : Oui, il y a en effet beaucoup de points communs entre les deux projets de résolution. Le premier étant qu'il s'agit dans les deux cas de préserver des cinémas d'art et d'essai du quartier, nommément en premier lieu le cinéma de La clef qui est fermé depuis 2018, mais qui est encore l'objet d'un combat de ce Conseil d'arrondissement pour qu'il rouvre en préservant et en conservant son activité historique.

Et le deuxième touche au cinéma de l'espace Saint-Michel qui n'est pas fermé, mais dont nous avons des raisons de penser qu'il est vulnérable.

Le deuxième point commun qu'il y a entre ces deux vœux est que nous ébauchons ici une solution qui nous paraît être de nature à préserver de façon tout à fait pérenne, indépendamment des aléas budgétaires, des difficultés judiciaires des préemptions, et pas uniquement financières. Elle consisterait tout simplement à faire inscrire dans le futur Plan Local d'Urbanisme, ou dans sa révision puisque vous savez ou vous allez savoir que ce chantier est en cours dans toute la ville de Paris, il a été l'objet de quelques articles de presse, il est encore temps puisque, semble-t-il, un léger décalage est envisagé pour des raisons variées qui ne sont pas importantes pour la cause. Dans cette perspective, il s'agirait pour l'un comme pour l'autre de ces deux cinémas, d'inscrire dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique cette parcelle concernée comme devant être réservée à un équipement à vocation culturelle. Vous allez me dire : « Pourquoi ne pas réserver un cinéma ? », évidemment ce serait plus direct, plus explicite, mais il nous a semblé que cela ne fonctionnait pas juridiquement. En revanche, qui n'ose rien n'a rien, il nous a semblé qu'il y avait une possibilité de façon valide d'obtenir qu'à tout le moins un équipement à vocation culturelle soit réservé. Je crois que cela vaut la peine d'essayer, je pense encore une fois que ce serait à la fois faisable, peu dispendieux et cela correspondrait à ce que de tous les bords, quel que soit leur camp, l'immense majorité des habitants du 5ème arrondissement souhaitent, c'est-à-dire préserver leurs cinémas, leurs théâtres, leurs librairies et si possible à bon compte.

Voilà pourquoi je vous propose de voter favorablement, bien sûr il y aura deux votes distincts, j'ai fait une présentation commune pour les besoins du calendrier. Mais premièrement, il y aurait un vote sur le cinéma de La clef, et ensuite le second sur Saint-Michel.

Mme Florence BERTHOUT : Merci Pierre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci pour cette présentation, bien sûr je voterai pour ces deux vœux, mais je m'interrogeais sur leur efficacité. Je voulais savoir si vous aviez eu un contact avec le cabinet d'Emmanuel GREGOIRE parce que je ne suis pas sûre que l'on puisse modifier le PLU bioclimatique par des vœux, c'est juste une question un peu technique.

Mme Florence BERTHOUT : Non, c'est une intention.

M. Pierre CASANOVA : Non, notre vœu, je suis heureux de voir qu'il aura peut-être votre suffrage, ne va pas suffire, l'idée est que ceux qui sont en train de faire la révision du PLU en prennent connaissance et bien sûr ils ne sont liés par notre vote, mais nous espérons que l'écho que recevra notre vœu les inspirera dans le bon sens, c'est du *lobbying* institutionnel, cela n'a pas force de droit, vous avez raison.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison, cela n'a pas force de droit à ce stade. C'est un vrai sujet, je sais que c'est un sujet de préoccupation aussi du premier adjoint, il faut que nous avancions là-dessus. Oui, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Une incise souriante, je ne mettrai pas un terme aux accusations de malhonnêteté intellectuelle par cette déclaration, mais ces deux vœux sont une excellente idée. Je constate avec surprise et rétrospectivement que manifestement personne n'y a pensé dans la consultation du PLU dans l'arrondissement, ou personne ne l'a saisi apparemment, en tout cas, je ne l'avais pas vu passer. Nous aurions dû y penser, donc très bien, bravo d'y avoir pensé et évidemment nous allons voter cela sans l'once d'une hésitation.

Mme Florence BERTHOUT : Je l'ai d'ailleurs signalé au cabinet d'Emmanuel GREGOIRE, il y a d'ailleurs plusieurs sujets, mais ce n'est pas l'objet, il y a la question de la protection des cinémas d'art et essai, comme il y a une question de protection de zones qui sont en grande souffrance commerciale, je pense notamment au Saint-Michel.

M. Pierre CASANOVA : Nous sommes très modestes, nous aurons peut-être face à nous les gens qui sont rétifs à tout changement, je ne vise aucun bureaucrate, mais il est certain qu'une partie de la machine va dire que cela n'a jamais été fait, donc ce n'est pas possible. C'est pour cela que nous avons besoin d'un vote le plus large possible.

Mme Marine ROSSET : J'ai vérifié après avoir vu ces deux vœux, j'ai cru comprendre que les cinémas sont dans la rubrique commerces culture.

Mme Florence BERTHOUT : Oui vous avez raison, mais il n'y a pas de protection, de pastillage, c'est ce que je veux vous dire. Lorsqu'il y a eu les problèmes de La clef par exemple, j'ai regardé cela immédiatement et aussi fou que cela puisse paraître vous n'avez aucune protection. C'est-à-dire que si demain, le comité de gestion de la Caisse d'Épargne vend pour faire un commerce de vêtements, il le peut tout à fait. Ils peuvent passer de l'un à l'autre, ce qui est absolument incroyable. Je passe aux voix, avis favorable ? Je vous remercie.

XXIV - VŒU RELATIF À LA PROTECTION DE LA PARCELLE SITUÉE 7, PLACE SAINT-MICHEL (PARIS 5ème) DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Pour le deuxième vote, merci beaucoup.

XXV - VŒU RELATIF À L'ASSORTISSEMENT DU PASSAGE, DANS LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME, EN ZONE UG DU SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE DE LA MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE LOCALISATION (PLOC).

Mme Florence BERTHOUT : Le vœu suivant fait suite à des débats, je vais peut-être laisser Monsieur le premier adjoint le défendre, et concerne toujours le Plan Local d'Urbanisme mais appliqué à l'avenir du Val-de-Grâce. Vous savez qu'il a été demandé puisque la concertation a été très longue, qu'il y a eu une enquête publique, il y a de nombreuses réunions dans cette mairie d'ailleurs ou à l'extérieur. Et il est proposé, pour plein de raisons techniques sur lesquelles nous n'allons pas trop nous appesantir ce soir parce que cela a été largement débattu, de changer le pastillage de GSI du Val-de-Grâce en zone UG pour pouvoir permettre d'y mettre des *start-ups*, etc. Donc ce que je voudrais, c'est que l'on obtienne des assurances sur le fait que prioritairement ou majoritairement plus de la moitié des espaces du futur Paris Santé Campus sera dévolu à des activités de recherche et d'enseignement supérieur, alors qu'aujourd'hui je vous rappelle que c'est 47 %, ce qui me paraît un peu lunaire. Cher Édouard ?

M. Édouard CIVEL : Je suis d'accord avec vous, Madame la Maire, du coup je ne sais plus trop quoi ajouter.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai fait une version très condensée pour ne pas en rajouter.

M. Édouard CIVEL : Nous avons l'assortissement du passage en zone UG à une inscription dans le PLOC, le Périmètre de Localisation, d'une limite inférieure sur le pourcentage des surfaces qui seraient dévolues à l'enseignement supérieur et à la recherche, aux activités de recherche et d'innovation en particulier sur le numérique et la santé, à savoir plus de 34 000 mètres carrés étant donné la surface que l'on va obtenir à présent sur la surface.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez tous en tête que si nous laissons UG tout seul, même si l'on a toutes les promesses de l'État et de la terre entière, après-demain cela peut devenir uniquement des *start-ups*. Mais le problème est que pour faire des *start-ups*, les paillasses de recherche, etc., il faut passer en UG, comme vous le savez, le directeur général de Paris Santé Campus est venu nous l'expliquer en long, en large et en travers, comme d'ailleurs la Ville elle-même l'a reconnu, tout comme le préfet de région, etc. Si nous ne voulons pas bloquer ce projet-là, mais en même temps protéger l'affectation future, la seule solution technique est de créer un PLOC, donc Périmètre de Localisation.

Mme Marine ROSSET : Sur le fond, je rejoins cette volonté qu'il y ait au moins 50 % qui soit affecté à l'ESR, il me semble que la Mairie de Paris et l'adjoint avaient peut-être une stratégie différente et technique, mais je ne suis pas assez experte, je l'avoue humblement, donc peut-être que si nous pouvons avancer ensemble là-dessus...

Mme Florence BERTHOUT : Il n'est pas question de ne pas avancer avec la Ville, je ne veux pas les faire parler, mais ils sont parfaitement d'accord sur le PLOC parce que nous avons eu Madame la Directrice de

cabinet de Monsieur le Premier Adjoint et ils nous disent que le PLOC est la seule solution, la question est le niveau du PLOC.

Mme Marine ROSSET : C'est cela, c'est sur la zone il me semble.

Mme Florence BERTHOUT : Non, le PLOC est sur les 75 000 mètres carrés. Mais la question est de savoir si l'on reste à 47 %, ce qui a été annoncé, j'ai dit qu'en tant que Maire je ne suivrai jamais une chose où l'on dit 47 %. J'ai eu l'impression que si l'on disait au moins la moitié, ce serait ouvert.

Mme Marine ROSSET : C'est un petit pas et je le soutiendrai en votant pour.

Mme Florence BERTHOUT : On me dit que si je demande plus, nous n'aurions rien. La Ville me dit, sans vouloir les faire parler, que si je demande par exemple 60 %, ce qui était mon rêve je dois le dire, ce ne sera rien.

Mme Marine ROSSET : Parce que l'État a effectivement la possibilité de ne pas nous écouter. Je voudrais simplement ajouter, et peut-être que Monsieur AUDOUIN complètera, mais il y a beaucoup d'aspects déceptifs dans ce projet, pour n'en citer que deux, sur le logement, j'aurais souhaité qu'il puisse y avoir du logement, et le fait aussi qu'il y ait une part importante de bureaux est un deuxième aspect déceptif.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, le terme de déceptif est assez approprié. Fondamentalement, il ne correspond pas au PADD, c'est-à-dire aux grandes orientations données pour la ville et je dirais même pour la métropole à plus grande échelle, il va créer du bureau et il détruit un potentiel d'offres de soins. J'ai lu avec énormément d'intérêt la contribution de l'adjointe à la Maire de Paris à la santé, Anne SOUYRIS, lors de l'enquête publique qui explique bien comment nous avons un déficit d'offres de soins à Paris et comment ces locaux auraient pu contribuer à les résorber. Et donc pour tout le déclassement, tout le changement d'affectation de la parcelle, le passage en UG, la Ville devrait s'opposer frontalement au projet et le refuser. Je pense que c'est un mauvais projet qui va coûter énormément d'argent public pour un bénéfice très modeste. Il y a besoin de faire de la *start-up* dans le médical, pas de problème, il y a déjà un site qui fonctionne très bien sur des dizaines de milliers de mètres carrés. Là, ce site est vraiment exceptionnel par sa localisation, nous pourrions y faire du soin et du logement pour les personnels. Mais s'il y a le choix d'accompagner ce projet au lieu de le dénoncer comme il devrait l'être, cette piste de protection est toujours une petite chose donc je vais quand même voter ce vœu, même si j'espère qu'au Conseil de Paris le débat sera sur le bien-fondé du projet et sur le fait que la Ville l'accompagne ou pas. Et j'espère que la Ville choisirait *in fine* de ne pas l'accompagner car, encore une fois, c'est beaucoup d'argent qui ne rend service ni à Paris ni à notre quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, Monsieur AUDOUIN. Je propose que l'on passe au vote, je ne suis pas loin de penser un peu comme vous, je pense qu'il n'y a pas assez de logements, mais c'est un petit pas ce qui ne veut pas dire que cela est un blanc-seing. Mais je crains que si l'on ne fait pas ce petit pas, comment ? Nous allons voter avant que Monsieur AUDOUIN ne change d'avis ! Je propose que l'on passe au vote. Avis favorable ? Merci infiniment et Monsieur le Conseiller de Paris doit nous quitter à la veille de la Journée internationale des droits de la femme pour avoir une activité qui est plutôt dévolue souvent aux femmes et je t'en remercie, donc je prends ton pouvoir, mais merci d'avoir voté.

XXVI - VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE D'UNE CLASSE DE 6E AU COLLÈGE RAYMOND QUENEAU (PARIS 5E) POUR LA RENTRÉE 2023-2024.

Mme Florence BERTHOUT : Corinne, essayons d'aller vite sur nos vœux parce qu'il est 19 h 08.

Mme Corinne GABADOU : Vœu relatif à la sauvegarde d'une classe de sixième au collège Raymond Queneau. Donc les spécificités de cet établissement : dix élèves à trouble autistique dont l'inclusion n'est possible que dans des classes non surchargées, une classe bilangue russe accueillant des élèves russophones de toute l'académie de Paris ainsi que des élèves du bassin ayant un intérêt pour cette langue, une classe bilangue allemand très recherchée et dont l'attractivité est importante. Considérant le nombre élevé et croissant d'élèves à besoin particulier dans ce collège, plus de 8 % hors classes ULIS. Considérant l'impact de cette fermeture sur les effectifs par classe de sixième qui serait au minimum de 30 élèves alors que la politique

actuelle est l'inverse. Considérant la nécessité de conserver les conditions d'enseignement permettant de faire de la lutte contre l'échec scolaire une réalité. Considérant enfin l'impact positif sur le climat scolaire et l'inclusion réelle des élèves constatés par l'équipe pédagogique dans les classes de sixième où les effectifs sont à 25. Donc, sur la proposition de Madame Florence BERTHOUT, le Conseil du 5ème émet le vœu suivant : sauvegarder une classe de sixième menacée de fermeture au collège Raymond Queneau pour la rentrée 2023 - 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Oui, Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le constat. Est-ce que nous faisons un doublé avec le deuxième vœu ? J'ai aussi déposé un vœu en ce sens.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à celui-ci et après nous passons au votre, ce n'est pas la même chose donc nous votons d'abord celui-là. Avis favorable ?

XXVII - VŒU RELATIF À LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PUBLICS.

Mme Florence BERTHOUT : Nous laissons Madame ROSSET défendre son vœu qui n'est pas tout à fait de même nature, mais nous allons essayer d'aller vite.

Mme Marine ROSSET : Dont le spectre peut être élargi au-delà du 5ème et qui souhaite effectivement, face aux fermetures de classes annoncées, qu'il y ait un regard particulier sur les écoles et les collèges publics du réseau de l'éducation prioritaire. Cela parce que dans le 5ème arrondissement, effectivement, il y a un CP qui ferme à Pierre Brossolette, nous pouvons et devons le combattre à mon sens, même s'il faut reconnaître que l'une des classes est à 15 élèves. Â Queneau il s'agit d'une autre situation et avec Madame BIRABEN, nous avons assisté au Conseil d'administration d'Alviset où les classes sont absolument pleines à craquer et où un effort de sectorisation et d'affectation permettrait sans doute de sauver la classe de Raymond Queneau.

Donc, nous proposons que l'académie de Paris revoie les fermetures de classes dans le réseau de l'éducation prioritaire, que nous agissions sur la sectorisation et l'affectation pour essayer de sauver la classe de sixième de Raymond Queneau. Et il y a aussi une attention particulière sur les élèves porteurs de handicaps et le nombre d'ATSEM, nous demandons à ce qu'il soit maintenu et cela est du côté de la Mairie de Paris.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame ROSSET. Madame la Maire doit s'absenter pendant quelques minutes, je vais présider la séance à sa place. Est-ce qu'il y avait des commentaires vis-à-vis du vœu défendu par Madame ROSSET relatif à la préparation de la rentrée 2023 ? Non, c'est un tantinet flou, nous pouvons partager l'objectif mais... pardon ?

M. Laurent AUDOUIN : Nous venons de voter un vœu qui dit qu'il faut défendre la classe. Là, nous avons un vœu qui dit que pour défendre la classe, nous vous suggérons de faire cela et plus largement il faut se poser la question, cela ne me paraît pas spécialement flou en fait. Cela me paraît même plutôt explicite.

M. Édouard CIVEL : Ce vœu est relatif à l'ensemble de l'arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Il y a deux choses importantes, à mon avis, à retenir dans ce vœu. La première est que pour sauver la classe de sixième de Raymond Queneau, il y a des leviers d'action qui sont la sectorisation et l'affectation parce qu'au collège Alviset, les classes de sixième sont pleines. Donc cela est une proposition de méthode pour faire et pour convaincre le CDEN.

La deuxième chose importante, c'est aussi que puissent être revues les fermetures de classes dans le réseau prioritaire parisien, là, cela s'élargit en dehors du 5ème.

Mme Corinne GABADOU : Cela n'a rien à voir avec le réseau prioritaire.

Mme Marine ROSSET : Vous savez, nous avons le droit de faire des vœux pour Paris.

M. Édouard CIVEL : Attendez, nous sommes bien d'accord qu'il y a deux choses. Il y a la question de Queneau et il y a la question du réseau prioritaire parisien, nous sommes bien d'accord que ce sont deux choses différentes et que ce deuxième point ne correspondait pas au vœu précédent qui avait été voté, nous sommes d'accord ? Le premier correspond, mais le deuxième point ne correspond pas. Donc, sur la question du premier point, j'ai tendance à considérer qu'il est satisfait. Donc le deuxième point, c'est lutter contre les fermetures de classes qui ont été proposées par le rectorat dans le cadre du nombre plus faible d'élèves que nous avons à Paris, suite à la fuite de 100 000 Parisiens de la capitale au cours des deux dernières années. C'est pour cela que l'on ferme des classes.

Mme Marine ROSSET : Je ne crois pas uniquement, mais effectivement.

Mme Nazan EROL : Du coup la réalité est là, je suis désolée, vous n'y croyez peut-être pas, mais ce n'est pas une question de croyance, mais juste une question de réalité.

M. Édouard CIVEL : Attendez, nous laissons finir Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, Madame EROL, j'ai l'impression que parfois, tout d'un coup, vous entendez un mot et vous réagissez.

M. Édouard CIVEL : Non, essayons de ne pas devenir personnel, nous reprenons le point.

Mme Marine ROSSET : Je n'ai absolument jamais dit qu'il n'y avait pas une baisse des effectifs à Paris, je dis simplement que quand l'on ferme des classes à Paris et dans d'autres départements, d'autres rectorats, ce n'est pas uniquement à cause des effectifs. C'est aussi parce qu'il y a un choix budgétaire et un choix de moyens. Ce n'est pas ma croyance, cela est aussi prouvé, je travaille en Seine-Saint-Denis, nous fermons parfois des classes dans des zones qui ne sont pas d'éducation prioritaire et où il y a plus d'élèves et l'on répartit, etc., parce qu'il y a un manque d'enseignants, un manque de moyens, ce sont des choses qui nous dépassent. Mais là, ce vœu propose que le rectorat et l'académie de Paris fassent particulièrement attention dans les zones d'éducation prioritaire de la capitale, excusez-moi de sortir un peu du cadre du 5ème arrondissement.

M. Édouard CIVEL : Très bien, cela est très clair, il s'agit des zones d'éducation prioritaire qui ne sont pas dans le 5ème arrondissement. Est-ce qu'il y avait d'autres commentaires sur cette deuxième partie ? Non, très bien. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne, le vœu est adopté.

XXVIII - VŒU RELATIF AU MUR D'ENCEINTE PHILIPPE AUGUSTE.

M. Édouard CIVEL : Maintenant, le vœu de Madame Anne BIRABEN sur le mur d'enceinte Philippe Auguste.

Mme Anne BIRABEN : Je voulais vous parler du mur d'enceinte de Philippe Auguste et de patrimoine parce que ce mur, vous le connaissez tous, traverse tout le 5ème arrondissement, il fait même une boucle dans le 5ème arrondissement. Ce mur raconte l'histoire de la ville de Paris, de Lutèce, il a été commencé en 1190 en l'absence de Philippe Auguste d'ailleurs qui était parti en croisade, néanmoins il a été réalisé très rapidement et financé par les commerçants de l'époque. Ce mur est magnifique, c'est un vestige qu'il faut absolument conserver, or nous observons assez facilement rue Clovis, où il a été abattu en partie pour rétablir la rue, que son couronnement est très mal en point et l'on voit de la végétation, mais aussi des arbustes pousser entre les pierres, des arbustes faisant parfois plusieurs mètres donc avec des tiges assez robustes. Donc je m'inquiète pour le devenir de ce vestige dont le 5ème doit pouvoir être fier et continuer à le faire visiter. Certaines parties sont protégées, notamment derrière la caserne de pompiers où il est dans un parfait état, mais je souhaiterais par ce vœu que la Ville de Paris se penche sur ce sujet et fasse surtout en sorte de l'entretenir, de désherber, d'enlever tout ce qui perturbe le bon équilibre et la stabilité de ce mur de façon à pouvoir continuer à le voir encore des siècles et des siècles après nous. Il est donc assez urgent, dans certains pans de mur du 5ème, de faire des travaux pour son embellissement et son entretien. Je vous remercie.

M. Édouard CIVEL : Merci. Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Que Madame BIRABEN ne s'inquiète pas trop, car en tant que propriétaire des vestiges de l'enceinte, la Ville est tout à fait au courant de l'état de ces vestiges. Et je voudrais rappeler qu'il y a déjà eu des investissements de la part du Département, des édifices culturels et historiques de la DAC (Direction des Affaires culturelles de la Ville) qui prévoient de réaliser un état des lieux général de l'enceinte en 2023, y compris pour la partie qui se trouve dans les copropriétés puisque l'on sait que c'est nous qui devons restaurer. Je voudrais rappeler les derniers investissements, lorsque vous dites qu'une partie est un bon état, ce n'est pas un miracle, c'est parce que la Ville a déjà investi pas mal dans cette enceinte dans le 5ème en particulier. La restauration du tronçon de la Bibliothèque du livre policier a été effectuée en 2022 pour un investissement de 17 000 euros et en 2022 toujours, le tronçon 1, rue Clovis dans le 5ème aussi pour un investissement de 30 000 euros. J'ajoute pour votre information que Madame TAIEB, qui est chargée du patrimoine historique de la Ville, souhaite qu'un dispositif d'information sur cette enceinte soit installé à la BILIPO, donc la Bibliothèque des Littératures Policières qui se trouve justement au milieu de la caserne dont vous parliez tout à l'heure, pour valoriser le tronçon qui s'y trouve aux yeux des Parisiens et des habitants du 5ème.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame LEMARDELEY, pour votre réponse, vous avez tout à fait raison, il n'y a pas de miracle quand c'est bien entretenu et que c'est beau, c'est parce qu'effectivement la Ville s'en occupe. Mais quand vous voyez qu'il y a des arbustes qui font trois mètres de haut, qui poussent entre les pierres, nous ne pouvons pas dire que la Ville s'en occupe et donc là il n'y a pas de miracle, effectivement les pierres vont finir par tomber, le mur va finir par s'étioler et il n'y aura plus de mur d'enceinte de Philippe Auguste, c'est donc pour cela que j'appelle l'attention. Et je pense qu'il s'agit peut-être d'un peu plus que 12 000 euros qu'il faudra investir afin d'assainir ce mur et surtout de pouvoir le conserver pour qu'il puisse continuer à être à nos yeux, et à être admiré pendant encore des dizaines d'années, des centaines d'années.

M. Édouard CIVEL : Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci, le vœu est adopté.

XXIX - VŒU RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE PLACE SITUÉE À PROXIMITÉ DU COLLÈGE DE FRANCE (5E), EN HOMMAGE À YVES COPPENS, PALÉONTOLOGUE ET PALÉOANTHROPOLOGUE FRANÇAIS, PROFESSEUR ÉMÉRITE AU COLLÈGE DE FRANCE ET AU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

M. Édouard CIVEL : Je vais tout de suite rapporter le vœu relatif à la dénomination de la place située à proximité du Collège de France en hommage à Yves COPPENS. Vous connaissez tous Yves COPPENS, ce paléoanthropologue a fait l'essentiel de sa carrière au Muséum d'Histoire Naturelle et au Collège de France, il est notamment un des découvreurs du squelette de Lucy en Éthiopie en 1974, donc il y a maintenant près de 50 ans. Sa carrière a été longue et notamment extrêmement liée au 5ème arrondissement, elle fait aller au-delà finalement des questions de paléontologie puisque vous savez également qu'il a contribué à la Charte de l'environnement pour la France en 2002.

Donc, nous proposons ici de dénommer la place située entre l'impasse Chartière et la place Marcelin Berthelot, qui est quasiment devant le Collège de France, « Place Yves COPPENS » en son honneur. Des commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité, fabuleux, merci.

XXX - VŒU RELATIF À L'EXPÉRIMENTATION DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES.

M. Édouard CIVEL : Il nous reste un vœu, pardon Monsieur BARRAT, celui relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle à l'occasion de la Fête de la Musique dans le cadre de la loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, à vous la parole.

Monsieur Alexandre BARRAT : Merci. Tout d'abord, peut-être quelques mots sur la loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques. Elle a été proposée par le gouvernement au Sénat, votée le 31 janvier dernier par les sénateurs de droite et du centre et elle devrait être discutée à l'Assemblée nationale ce mois-ci, j'essaie de faire court, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle soit adoptée compte tenu de l'équilibre des forces.

Si je signale cette loi, c'est parce que l'article sept de ce projet de loi prévoit la possibilité d'expérimenter l'intelligence artificielle pour l'exploitation des images de la vidéoprotection dans l'espace public, les rues, les transports, images soit issues de caméras fixes, soit issues de drones. Donc, ce vœu proposera une expérimentation et il est « plus précis » que celui que j'avais proposé il y a deux ans puisqu'il s'inscrit dans le cadre de cette loi et il est rendu possible explicitement par cette loi.

L'objectif unique du projet de loi est d'assurer la sécurité de ces évènements, notamment les Jeux Olympiques, et je cite parce que le début de l'article est explicite : « À titre expérimental et jusqu'au 30 juin 2025, à la seule fin d'assurer la sécurité de manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui par leur ampleur ou leur circonstance sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes ». Donc, ce projet de loi fixe des limitations et un encadrement strict à cette expérimentation de l'intelligence artificielle. En particulier une exigence de mesure de contrôle humain, la formation systématique des personnes habilitées à accéder aux signalements, l'accompagnement et le contrôle par la CNIL, l'association de parlementaires à l'évaluation du dispositif expérimental et des obligations d'information du public. Ainsi ce texte me paraît-il équilibré, j'ajoute que la reconnaissance faciale est proscrite dans le cadre de cette expérimentation. Si cela est susceptible de vous intéresser, je voudrais ajouter que nous avions eu un échange il y a un peu plus d'un an avec Monsieur NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité et de prévention notamment, au sujet de notre précédent vœu sur l'intelligence artificielle présenté en juin 2021. Monsieur NORDMAN nous avait indiqué que la principale utilisation qu'il souhaiterait faire de l'intelligence artificielle dans les lieux publics à Paris était justement de gérer le risque attentat à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et que cependant, il avait besoin d'une évolution législative en la matière. Je pense raisonnablement que la Ville de Paris se saisira de l'article 7 de la loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je voudrais ajouter que le 5ème arrondissement est concerné par la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment pour la cérémonie d'ouverture qui aura lieu sur la Seine et donc sur les quais et les ponts. Et également pour le passage de la flamme olympique sous le contrôle de mes collègues. Le vœu que je vous propose ce soir est donc de nous préparer techniquement et juridiquement et de réaliser une expérimentation dans le 5ème en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'occasion des Fêtes de la Musique du 21 juin 2023 et du 21 juin 2024, donc deux jours. En effet, ces manifestations culturelles drainent une foule dense dans les rues du 5ème, elles occasionnent une circulation dense de piétons comme chacun le sait et de nombreux lieux de fixation de la foule dans les rues autour des scènes. Donc, elles me paraissent une bonne occasion de réaliser des essais, d'en tirer de l'expérience tant en termes de bénéfice, que ce soit en termes d'efficacité, de réactivité des forces de l'ordre, des services d'incendie, des services de secours, qu'en termes de risques résiduels après les précautions prévues par la loi que j'ai évoquée. Je vous remercie de votre attention.

M. Édouard CIVEL : Merci. Madame ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Nous sommes d'accord que les JOP et la Fête de la Musique dans le 5ème sont deux évènements très différents en termes de nombre et de sécurité. Est-ce que vous avez un exemple d'une Fête de la Musique dans le 5ème où il y a eu un incident qui mériterait que l'on mette en place votre proposition ?

Monsieur Alexandre BARRAT : L'idée est quand même de gérer des risques, que ce soit gérer des risques pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, je n'aurai pas d'exemple à vous donner avant que ce soit arrivé, ou gérer des risques pour des évènements culturels comme la Fête de la Musique. En matière de gestion des risques, nous essayons d'anticiper, de prendre le maximum de mesures qui permettent raisonnable de se doter des moyens de réactivité. Donc pour moi, le point commun est la foule de piétons, si vous pensez que l'intelligence artificielle ne se teste pas, le jour de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques...

M. Édouard CIVEL : C'est une expérimentation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais signaler qu'un article du *Monde* est paru hier, donc en date du mardi 7 mars (le Monde du lundi qui est daté du mardi), il s'intitule : « La vidéosurveillance algorithmique introduite pour les JO 2024 est contraire au droit international », je ne vais pas vous faire tout l'argument de l'article qui est très intéressant par ailleurs et qui montre notamment que l'article sept introduit des mesures d'exception qui sont très intrusives pour les droits humains. Donc déjà, cette loi est controversée, nous n'allons pas rentrer dans la discussion, mais lisez l'article, il est très bien fait. Par contre, là où je ne vous suis pas du tout

et je voterai contre, je pense que mes amis aussi, c'est que franchement je ne vois pas le rapport, comme le disait Marine à l'instant, entre les JO qui déplacent vraiment beaucoup de monde et qui est un évènement exceptionnel, la loi dit bien que cela est pour des évènements exceptionnels, et la Fête de la Musique qui n'est pas du tout exceptionnel. La Fête de la Musique existe depuis 20 ou 30 ans et se passe de manière bon enfant, disséminée dans tout Paris, donc je trouve qu'introduire une loi exceptionnelle pour un évènement exceptionnel peut-être, mais pas la répercuter sur des évènements qui n'ont rien d'exceptionnel et de menaçant.

M. Édouard CIVEL : Monsieur BARRAT, rapidement.

Monsieur Alexandre BARRAT : Juste deux remarques, vous dites que la loi est controversée, elle a tout de même été débattue au Sénat, les sénateurs sont pleins de sagesse... D'ailleurs, les sénateurs socialistes ne sont opposés ni à la loi ni à son article sept, ils se sont abstenus. Et dernière remarque que je voulais vous formuler, les manifestations culturelles et récréatives ont bien été prévues dans le projet de loi, donc comme les Jeux Olympiques n'en sont pas, c'est bien qu'ils ont pensé plus largement et ont envisagé de couvrir la sécurité d'autres évènements. Et nous pouvons réfléchir ensemble à comment nous préparer au mieux, quitte à utiliser ces mots dans la loi qui sont bien commodes pour s'y préparer.

M. Laurent AUDOUIN : C'est curieux cette obsession pour la vidéosurveillance et pour la surveillance permanente en fait. Je vais vous prendre un exemple assez simple d'un évènement de grande ampleur qui s'est passé il y a quelques mois, et cet évènement s'est littéralement fait sous l'œil de centaines de caméras, il s'agissait de la finale de la *Champions League* au printemps dernier. Le rapport, qui aujourd'hui n'est contesté par personne, raconte très bien cette histoire-là, il y a eu des mouvements de foule, des supporters qui se sont fait dépouiller au sens propre du terme pendant des heures, tout cela sous l'œil des caméras, en présence d'un dispositif policier massif et suréquipé. Et cela s'est terminé par quoi ?

Monsieur Alexandre BARRAT : Ils n'avaient pas l'intelligence artificielle.

M. Laurent AUDOUIN : L'intelligence artificielle permettrait hypothétiquement d'anticiper des actions. Là, les actions étaient filmées, elles étaient visibles, manifestes, les forces de police avaient le visuel direct et la Préfecture, via les caméras, avait également le visuel direct. Cela s'est terminé par du tabassage en règle, gazage des supporters, des blessés, une catastrophe et une honte pour la France. Si vous voulez faire progresser la sécurité des évènements sportifs, Monsieur BARRAT, ce n'est pas en mettant un ordinateur derrière chaque caméra, c'est en faisant progresser notre méthode de maintien de l'ordre en donnant pour priorité la protection des personnes et non pas des théories complètement fumeuses sur l'encadrement et des risques qui n'existent pas. Nous avons eu un fiasco total, qui était un fiasco parfaitement décidé, pensé et jamais assumé, car quand même le ministre a menti à l'époque et ne dit plus rien aujourd'hui sur le sujet alors que le dossier est solidement documenté. Nous n'avons donc pas besoin de mettre un ordinateur derrière chaque caméra ni d'une caméra derrière chaque être humain dans ce pays, ni à Paris ni dans le 5ème. Nous avons besoin d'une fonction de maintien de l'ordre qui soit faite avec discernement, avec intelligence et avec pragmatisme. Donc je voterai contre ce vœu qui est une menace sur les libertés individuelles et surtout qui agite de fausses solutions à des vrais problèmes.

M. Édouard CIVEL : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci, le vœu est adopté. Très bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance

Nazan EROL

La Maire du 5e arrondissement

Florence BERTHOUT